

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 03 JANVIER 2022 A 19 HEURES 30**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

PRESENTS : Mrs BERNARDON Paulin, DE BORTOLI Jean-Paul, ROMANET Joël
Mmes ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, ABONDANCE Monique, BOURGEOIS Catherine, ROMANET Marie-Aline

ABSENT(E) S : néant

EXCUSE(E) S : MONTMAYEUR Boris, GOMBERT Pierre-Alain, RIMBOUD Bruno, TABRAN Floriane

SECRETAIRE : ROMANET Marie-Aline

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire du décret n°2020.1262 du 16/10/2020, **il a été décidé, que la séance sera limitée à la présence de 3 personnes dans le public afin d'assurer la sécurité de tous**

ORDRE DU JOUR

Les conseillers approuvent le compte rendu du conseil municipal du 15.11.2021

Mme La maire et l'ensemble des élus présentent leurs condoléances à la famille Molinaroli pour le décès de Molinaroli Louis.

INTERVENTION DE CELINE MATEO, DIRECTRICE DE L'OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Mme MATEO Céline explique que l'office de tourisme est un regroupement intercommunal, qui a pour but de promouvoir le tourisme.

D'après leur étude, 80% des vacanciers viennent à la montagne pour faire des balades. Ainsi, des fiches topo rando sont en préparation par l'office de tourisme pour les balades du Mont Jovet, Hauteville, Les Couais et le Tour du Glaisy.

Les activités de la commune sont inscrites dans le programme d'animation et l'OT met en avant le village sur les réseaux sociaux.

L'office a également pour but de promouvoir les centres de vacances avec ASCD (et poursuivre la promotion avec savoie mont blanc junior) et la création d'un court métrage en fin d'année.

Un référencement des hébergeurs a été effectué avec une prise de contact avec les propriétaires pour tenir la base de données à jour, avec la fourniture d'un guide d'accueil à mettre à disposition des clients. L'office de tourisme souhaite favoriser l'adhésion des loueurs (200€/2ans).

L'APTV a répondu à un appel à projet « Espace Valléen », qui permet de financer des projets avec la participation de l'Europe. Des fiches projets concernant le développement touristique ont été élaborées :

Aménagement d'un parking, diversification touristique et développement des activités ludiques, valorisation du patrimoine culturel.

L'organisation d'une journée terrain avec le cluster montagne permettra d'imaginer des pistes de valorisation de notre commune.

DOSSIERS D'URBANISME

- **SACHET Rémi** : DP pour l'agrandissement d'une fenêtre sur le terrain cadastré Q1979 au 25 rue de la Chapelle. Après étude par la commission communale d'urbanisme, ce dernier a reçu un avis favorable.
- **TISSOT Fabien** : DP pour la construction d'une piscine sur le terrain cadastré Q1842 à l'adresse 146, montée du 8 juin 1944. Le dossier étant complexe, celui-ci a été envoyé à l'ADS pour étude.
- **GREEN Stacey** : DP pour le changement de portes de garage à l'adresse 630 rue du village sur le terrain ZN 284. Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission communale d'urbanisme.

- ANTONI Etienne et Cécile : DP pour la réfection de la toiture avec couverture et isolation et pose de fenêtres de toit sur le terrain cadastré ZN 673 situé 195 rue de la mairie. Après étude par la commission communale d'urbanisme, ce dernier a reçu un avis favorable.

EXTENSION DU RIFSEEP AUX AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC ET MODIFICATION DES MONTANTS (IFSE)

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents relevant des cadres d'emplois mentionnés dans les tableaux ci-dessous, titulaires, stagiaires et contractuels permanent à temps complet et à temps partiel. L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle. Chaque emploi doit être réparti dans un groupe de fonctions. La Maire propose de répartir les emplois selon les critères suivants :

Les fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception

La technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions

Des sujétions particulières ou de degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

Madame la Maire propose de fixer le nombre de groupes de fonctions par cadres d'emplois et les montants maximum annuels correspondants comme suit :

GROUPES	EMPLOIS CONCERNES	Montants annuels maximum de l'IFSE Agents non logés	Montants proposés par le conseil municipal
ADJOINT ADMINISTRATIF			
Groupe 1	Secrétaire de mairie	11 340.00 €	11 000 euros
Groupe 2	Agent administratif polyvalent	10 800.00 €	10 000 euros

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL			
Groupe 1	Agent responsable technique de l'atelier et des engins, de l'encadrement et du stock	11 340.00 €	11 000 euros
Groupe 2	Agent polyvalent entretien bâtiments et voiries	10 800.00 €	10 000 euros

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupant un emploi à temps non complet. L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions, à l'exception des primes et indemnités légalement cumulables.

Pour les contractuels, l'attribution sera effective à partir de la fin de la période d'essai.

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

L'ensemble du conseil approuve cette décision.

Délibération n° 2022.01

ATTRIBUTION SUBVENTION AUX ORGANISMES EXTERIEURS

Mme La Maire donne lecture d'une demande de subvention de l'association Sauvegarde du Patrimoine d'Hauteville. Il est décidé à l'unanimité de demander plus d'informations à l'association concernant la destination de cette subvention. Celle-ci sera donc votée dans un prochain conseil municipal.

PREPARATION DES BUDGETS 2022

Mme La maire rappelle que la commune dispose d'un budget principal pour la commune et d'un budget annexe pour l'eau et l'assainissement. Que s'agissant des dépenses et recettes de fonctionnement (sur les deux budgets), les sommes sont estimées par rapport aux réalisations de l'année précédente et modulées si besoin. Ce travail de préparation est généralement effectué par elle-même et le 1^{er} adjoint ainsi que les élus

disponibles. Les projets d'estimation sont ensuite remis aux élus afin qu'ils en prennent connaissance. S'en suit une réunion afin d'apporter des explications, précisions et modifications si besoin.

Concernant les investissements, Mme La Maire remet, ce jour, à l'ensemble des élus un document listant les projets qui pourraient être engagés, en sachant que leur réalisation sera conditionnée aux finances disponibles de la commune lors de la présentation des comptes administratifs 2021.

Mme La maire présente d'autre part des devis qui demanderont l'accord des élus pour validation lors de prochaines commissions.

QUESTIONS DIVERSES

- Colis seniors : Compte tenu de la situation encore fragile de la pandémie, il a été décidé que cette année encore, il n'y aurait pas d'après-midi récréative pour les seniors de la commune. Cependant, les habituels colis gourmands ont été distribués aux bénéficiaires très reconnaissants pour cette démarche. Cette année, ces derniers ont été confectionnés par le supermarché Casino de Moutiers
- Antenne 4G : la mise en fonctionnement de l'antenne 4G est effective depuis le 23 décembre 2021.
- Garage vente maison Romanet Léa : La maison appartenant à Mme Romanet Léa a été mise en vente aux Plaines. Afin de faciliter cette vente, l'agent immobilier demande s'il est envisageable d'effectuer un garage sur le terrain en bordure de route, où l'entrée se ferait au niveau des places de stationnement peintes cet été. Le conseil informe que si la demande se présente, ils donneront la possibilité aux futurs acquéreurs de construire un garage au bas du terrain de cette maison (dans le respect des conditions de construction).
- Ouverture des téléskis le mercredi : Il n'y a pas d'ouverture prévue pour ce mois de janvier en l'absence de classes dans les centres de vacances. Cela engagerait des frais de fonctionnement trop importants.
- Recensement 2022 : Mme BOURGEOIS Catherine, coordinatrice du recensement 2022, informe de la distribution de notices dans les boîtes aux lettres à partir du 20/01/22, afin de vous permettre de vous recenser directement en ligne jusqu'au 25/01. Pour les personnes n'ayant pas d'accès à internet, les agents recenseurs se rendront aux domiciles afin de remplir un document sous format papier.
- Commission culture : la commission culture de la communauté de communes Cœur de Tarentaise a eu l'idée de faire bénéficier la commune de la mise en réseau des bibliothèques. Cela permettra aux habitants de pouvoir profiter du réseau des ouvrages de Moutiers et de la vallée des Belleville. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie